

# Plan contre la violence et l'intimidation



La bienveillance à portée de main  
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys  
<https://www.csmb.qc.ca/fr-CA/csmb/enjeux/intimidation.aspx>

# Plan contre la violence et l'intimidation

## 1. Portrait de la situation au centre de formation au regard des actes de violence et d'intimidation à la suite du sondage rempli par les élèves au printemps 2022.

### Sentiment de sécurité

33. Vous sentez-vous en sécurité dans le centre? 1= pas du tout 5= tout à fait (0 point)

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

137  
Réponses

4.85  
Moyenne

34. Vous sentez-vous traité de manière respectueuse par le personnel du centre? (0 point)

1= pas du tout

5= tout à fait

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

137  
Réponses

4.80  
Moyenne

35. Pensez-vous qu'il y ait dans le centre au moins un membre du personnel qui se soucie de vous et à qui vous pourriez vous adresser si vous aviez besoin d'aide?

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

● Oui	128
● Non	5
● Je ne sais pas	4



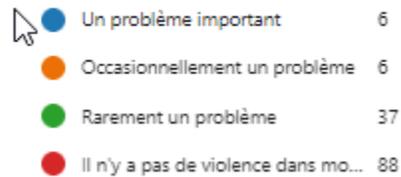
# Plan contre la violence et l'intimidation

## La violence est-elle un problème au centre?

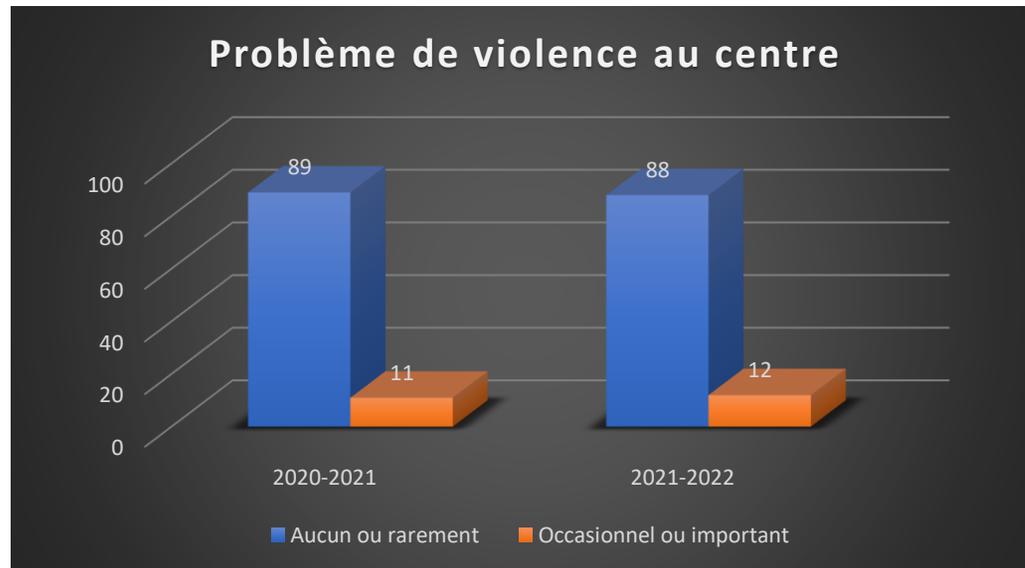
6. Croyez-vous que la violence au centre est:

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)



12% des élèves considèrent qu'il y a un problème de violence au centre Expé



## Portrait des victimes et témoins de violence

7. Depuis votre arrivée au centre de formation, avez-vous déjà été victime ou témoin d'actes de violence ou d'intimidation ?

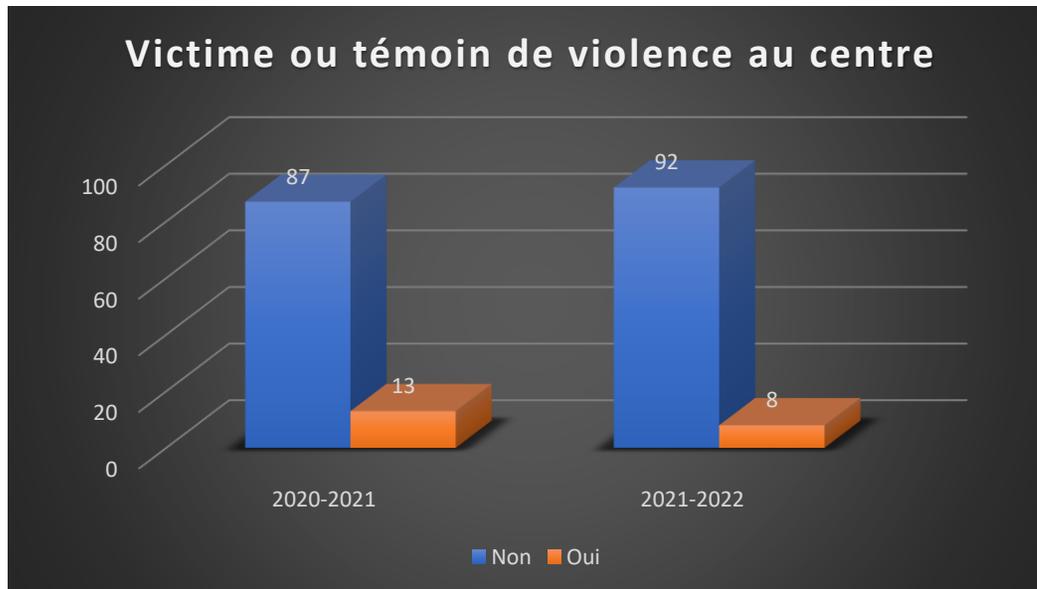
[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

● Oui, victime	5
● Oui, témoin	6
● Non	126



8% des élèves ont été victimes ou témoins d'un acte de violence au centre Expé

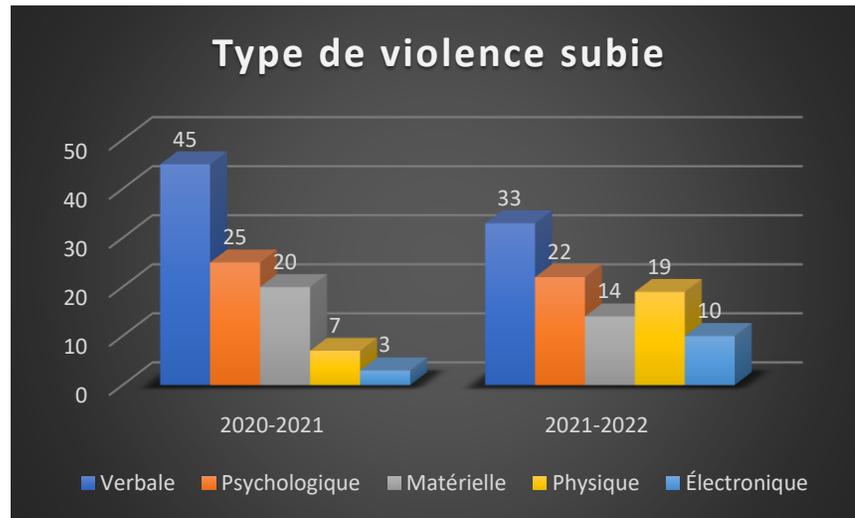


Initialement préparé par : Daniel Champagne, Alexandra Lavoie, Johanne Lepage, Sonia Lafond et Brigitte Demoulin  
Actualisé par le comité de bienveillance en juin 2022

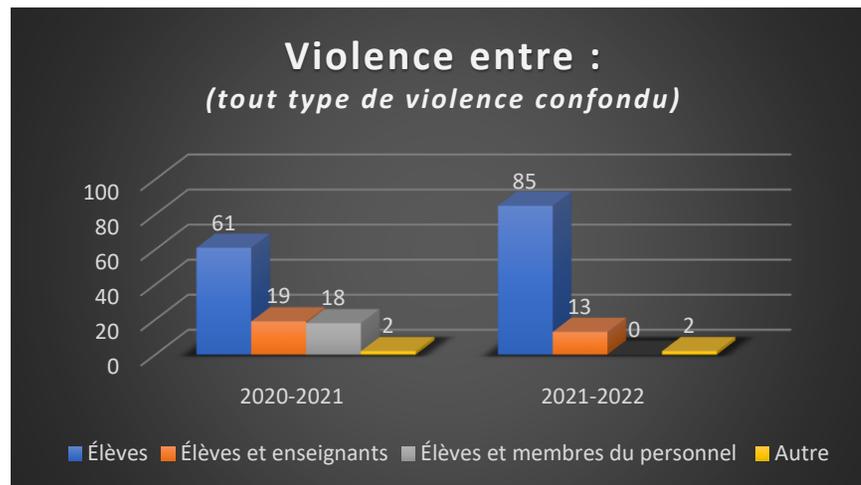
# Plan contre la violence et l'intimidation

## Types de violence subie

55% de la violence subie dans le centre est d'ordre verbal ou psychologique



La violence subie dans le centre est à 85% entre les élèves

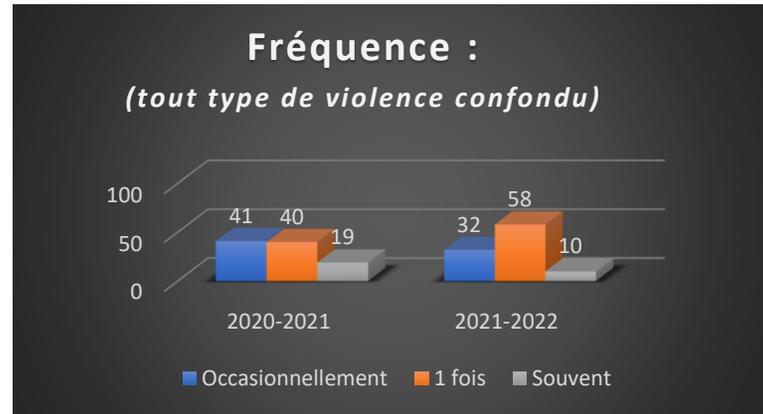


Initialement préparé par : Daniel Champagne, Alexandra Lavoie, Johanne Lepage, Sonia Lafond et Brigitte Demoulin  
Actualisé par le comité de bienveillance en juin 2022

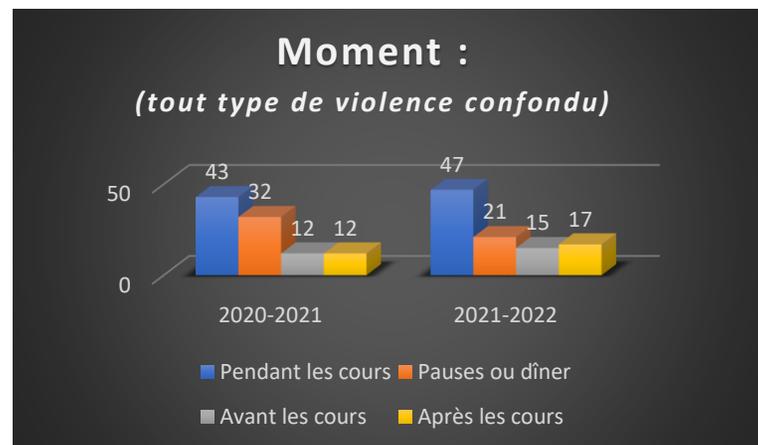
# Plan contre la violence et l'intimidation

## Fréquence, moment et lieu des actes de violence

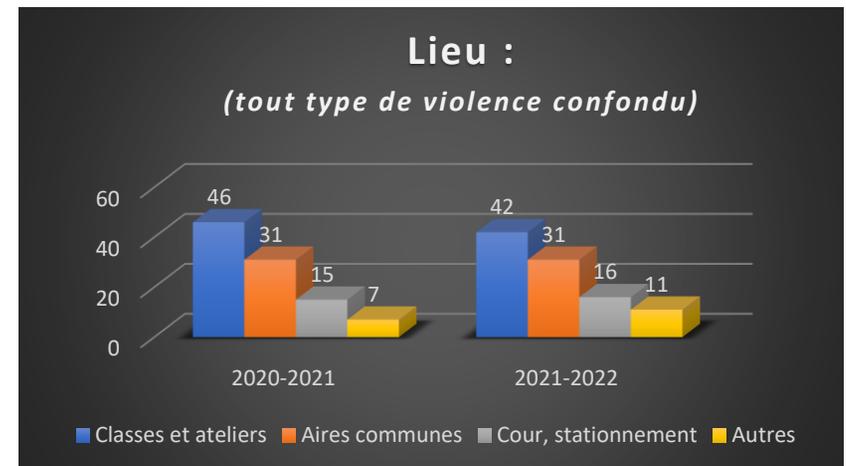
58% des répondants ont observé ou subies de la violence qu'une seule fois



47% de la violence s'est produite lors des cours



73% de la violence s'est produite à l'intérieur du centre



# Plan contre la violence et l'intimidation

## 2. Analyse de la situation

Analyse	2021-2022
<p>À la suite du portrait réalisé en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 97% des élèves se sentent en sécurité au centre.</li> <li>• 12% des élèves ont été victimes ou témoins d'acte de violence ou d'intimidation dans notre établissement.</li> <li>• La majorité des événements se déroulent à l'intérieur des bâtiments.</li> <li>• Les actes sont principalement commis de façon verbale, mais aussi physique, et ce, majoritairement entre élèves.</li> </ul>

## 3. Priorités à cibler au sein de notre établissement

Priorités	2022-2023
<p>À la suite de l'analyse des informations importantes recueillies, voici les priorités à cibler pour l'année à venir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder sensibiliser et informer le personnel à une définition commune de la violence et de l'intimidation et du plan de lutte établi.</li> <li>• Sensibiliser et informer les élèves en début de formation des modalités du plan de lutte pour contrer l'intimidation.</li> <li>• Promouvoir les mécanismes de dénonciation et d'interventions.</li> <li>• Promouvoir l'approche par intervention positive auprès du personnel à l'aide du CIUSSS</li> </ul>

# Plan contre la violence et l'intimidation

## 4. Mesures de prévention

**2022-2023**

- Sensibiliser en début d'année le personnel au plan de lutte et aux définitions (annexe 1) qui en découlent.
- Présenter aux élèves, en début de formation, le protocole du plan de lutte par le biais du *Guide de l'élève*.
- Impliquer le personnel et les élèves dans l'élaboration d'un code de vie <Centre Expé>.
- Favoriser un climat de bienveillance (annexe 2).
- Implanter l'approche par intervention positive avec l'aide du CIUSSS.
- Conserver le comité de bienveillance et y encourager l'implication des enseignants.
- Sonder annuellement les élèves pour brosser un portrait de la situation (mars 2023).

## 5. Mesures de collaboration

**2022-2023**

- Informer les parents des élèves mineurs des règles de vie et de notre protocole pour contrer la violence et l'intimidation.
- Faire appel aux ressources du milieu pour collaborer et intervenir.
- Développer un partenariat avec des acteurs externes (policiers, organismes communautaires, CIUSSS) afin de sensibiliser et favoriser la bienveillance.

# Plan contre la violence et l'intimidation

## 6. Mesures de dénonciation

**2022-2023**

- Dénoncer les actes de violence et d'intimidation par le questionnaire numérique identifiable à l'aide d'affiche avec un code QR lié à une boîte courriel unique et gérée par les premiers répondants (TTS).
- Implanter un formulaire électronique à même le site internet du centre Expé.
- Bâtir un sous-comité (TTS et direction) en cas de réception d'un signalement de violence ou d'intimidation.

## 7. Mesures d'intervention/encadrement

**2022-2023**

- Se référer au protocole d'intervention lors de situations problématiques (annexe 3).
- Implantation de la méthode des 4R (Réagir, Rassurer, Référer, Revoir) présentée par les SÉC FGA-FP (*inspiré du CSSMB*)
- Mandater et former une personne/secteur pour la gestion des dénonciations et de leur suivi.
- Créer un endroit (fichier spécifique et confidentiel) où seront consignés et archivés les événements traités annuellement
- Produire un rapport annuel pour la direction générale du centre de services scolaire des Sommets

## Annexe 1

### Définitions

<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/>

#### Qu'est-ce que la violence?

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) et la [Loi sur l'enseignement privé](#), on entend par «violence» : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### Les différentes formes de violence sont :

- Violence verbale (insultes, cris);
- *Violence écrite (textos et autres messages);*
- Violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion);
- Violence matérielle (vol ou bris d'objets);
- Violence à connotation sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.).

#### Qu'est-ce que l'intimidation?

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) et la [Loi sur l'enseignement privé](#), on entend par «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

#### L'intimidation peut être indirecte, c'est-à-dire :

- Exclure la personne du groupe;
- L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet;
- Dire ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

Initialement préparé par : Daniel Champagne, Alexandra Lavoie, Johanne Lepage, Sonia Lafond et Brigitte Demoulin

Actualisé par le comité de bienveillance en juin 2022

## Annexe 2

### Favoriser un climat de bienveillance



La bienveillance à portée de main

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

<https://www.csmb.qc.ca/fr-CA/csmb/enjeux/intimidation.aspx>

Initialement préparé par : Daniel Champagne, Alexandra Lavoie, Johanne Lepage, Sonia Lafond et Brigitte Demoulin

Actualisé par le comité de bienveillance en juin 2022

## Annexe 3

Interventions selon la gravité des gestes		
	Modérée	Grave
<b>Comportements de nature violente ou intimidante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Regarder de travers</li> <li>➤ Injurier</li> <li>➤ Se moquer, ridiculiser</li> <li>➤ Dénigrer</li> <li>➤ Ignorer</li> <li>➤ Rabaisser</li> <li>➤ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proférer des menaces (verbales ou écrites)</li> <li>➤ Commettre des actes de violence physique</li> <li>➤ Propager des rumeurs graves qui peuvent nuire à la réputation</li> <li>➤ Voler ou briser</li> <li>➤ Harceler</li> <li>➤ Distribuer des images ou des vidéos intimes</li> <li>➤ Inciter à la haine</li> <li>➤ ...</li> </ul>
<b>Interventions</b>	<p><b>Lorsqu'un membre du personnel observe ou entend parler d'une situation, il doit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervenir (gestion de classe);</li> <li>➤ Aviser l'intervenant responsable et la direction (au besoin);</li> <li>➤ Consigner l'événement dans le dossier de l'élève afin d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (dans le respect de la protection des renseignements personnels);</li> <li>➤ Aviser les parents par écrit lorsqu'il s'agit d'élèves mineurs (victimes et intimidants).</li> </ul> <p><b>Intervenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontrer la victime et l'agresseur;</li> <li>➤ Mettre en place un plan d'action pour les élèves (victimes et agresseurs) concernés par des manifestations récurrentes d'intimidation.</li> </ul>	<p><b>Selon la gravité de la situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certaines situations sont urgentes et nécessitent de l'assistance des forces policières. N'hésitez pas à les contacter.</li> <li>➤ L'enseignant ouvre un dossier d'intimidation distinct (formulaire prévu à cet effet) si plusieurs situations de conflits légers se sont produites.</li> <li>➤ Les élèves intimidants doivent être avisés qu'ils s'exposent à des conséquences légales : l'intimidation, le harcèlement et les menaces sont des actes criminels; ils peuvent être accusés en vertu du Code civil et/ou du Code criminel (exemples : casier judiciaire, peut être passible, entre autres, d'une sentence d'emprisonnement, d'une amende, de dédommagement, de travaux communautaires, etc.).</li> </ul>
<b>Conséquences</b>	<p><b>Pour l'intimidant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'enseignant ou l'intervenant a le droit de retourner l'élève à la maison pour la journée;</li> </ul>	<p><b>Selon la gravité de la situation, pour l'intimidant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Médiation;</li> <li>➤ Gestes de réparation (travaux communautaires dans l'école);</li> <li>➤ Contrat de comportement;</li> <li>➤ Suspension</li> <li>➤ Réintégration en classe (après suspension) conditionnelle à un suivi obligatoire avec l'intervenante et à un contrat de comportement;</li> <li>➤ Expulsion.</li> </ul>

## Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation instauré par le centre Expé, tel qu'il est prévu par la Loi sur l'instruction publique, permet à ses usagers d'y évoluer dans un environnement sain et sécuritaire favorisant ainsi les apprentissages et la réussite des élèves.

Il est important de dénoncer toute situation de violence et d'intimidation que vous vivez ou dont vous êtes témoin. Toutes dénonciations seront traitées dans les plus brefs délais et nous nous assurerons de maintenir sa confidentialité.

**Pour effectuer un signalement,  
veuillez scanner le code QR ci-dessous.**



### Memphrémagog

520, boulevard Poirier  
Magog (Québec) J1X 0A1  
☎ 819 868-1808  
✉ cfpmagog@cssds.gouv.qc.ca

### des Sources

340, boulevard Morin  
Val-des-Sources (Québec) J1T 3C2  
☎ 819 879-0769  
✉ cfpasbestos@cssds.gouv.qc.ca

### Val-Saint-François

100, rue Boisjoli  
Windsor (Québec) J1S 2X8  
☎ 819 845-5402  
✉ cfpwindsor@cssds.gouv.qc.ca